Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 021-212102982-20220708-202232-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE HUIT JUILLET A DIX -NEUF heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MME LE MAIRE CHANTAL CRIBLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Pour :7
Contre :0
Abstentions :0

Etaient présents :
M. BERGER Michel, Mme BLONDELLE Annie, Mme CRIBLIER Chantal, M. GUILLAUMOT Quentin, M. JEANNIN Charles, M. LEFFET Rony, M. MATHIEU Laurent

Procuration(s) :
M. QUIGNARD Pascal donne pouvoir à Mme CRIBLIER Chantal

Etai(ent) absent(s) :
M. MIGNOTTE Christophe, M. PIGNARD Eric

Etai(ent) excusé(s) :
M. BONGIOVANNI Philippe, M. QUIGNARD Pascal

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MATHIEU Laurent

Date de convocation
29/06/2022

Date d'affichage
29/06/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
13/07/2022

et publication du :
13/07/2022

OBJET

Délibération N°2022 32

Validation du blason de la commune

(0 abst, 0 contre, 7+1 pour)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le blason de la commune de GISSEY LE VIEIL ci-après

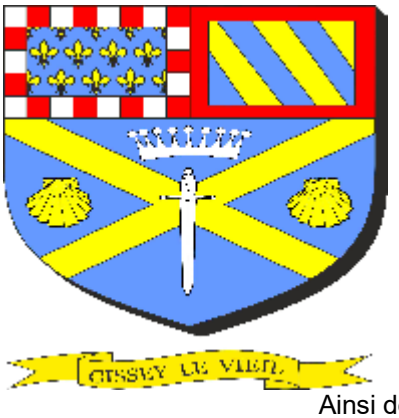

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à GISSEY LE VIEIL
Le Maire,